



MAIRIE DE
L'ILE D'YEU

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ILE D'YEU

Séance du : 20 avril 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/04/80

<p>Date Convocation 13/04/2026</p> <p>Date Affichage 13/04/2026</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 27 - présents 26 - procuration 1 - absents 0 	<p>Le 20 Avril Deux Mille Vingt Six à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de l'Ile d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><u>PRÉSENTS 26</u> : Patrice BERNARD ; Vincent ROIRAND ; Corinne ROUET ; Bernard NOURY ; Jacqueline TURBE ; Mathieu RIOU ; Virginie GIRARD ; Yannick RIVALIN ; Camille DECONINCK ; Fabien DULON ; Sébastien GAUTIER ; Louis DUPONT ; Nathalie BARBOTIN ; Manon PLESSIS ; Leslie DOUX ; Maryline SAUVADET ; Benjamin RATOUIT ; Marika ANDRÉ ; Eddy LAURENT ; Christine LE BRIS ; Christophe DUPONT ; Joanna BURGAUD ; Laure BARAULT ; Cyril TARAUD ; Valérie VOISIN ; Alain MOUSNIER</p> <p><u>PROCURATIONS 1</u> : Gaëlle CHAPUT qui a donné procuration à Alain MOUSNIER</p> <p><u>ABSENTS 0</u></p> <p><u>SECRETAIRE</u> : Manon PLESSIS</p>
--	---

SYNDICAT MIXTE VIGIPOL : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

Rapporteur : M. Fabien DULON

Le Syndicat mixte Vigipol a été créé pour rassembler les communes victimes de la marée noire de l'Amoco Cadiz, survenue en mars 1978, afin de faire reconnaître la responsabilité du pollueur et obtenir réparation. Au début des années 2000, le Syndicat mixte élargit ses missions. Il défend aujourd'hui les intérêts des collectivités littorales face « *aux pollutions et arrivées exceptionnelles de déchets, de quelque nature qu'elles soient, survenant en mer ou sur le littoral, issues du transport maritime, de tout autre activité maritime, industrielle ou portuaire, ou d'une catastrophe naturelle ou technologique* » (article 6, alinéa 3 des statuts). Vigipol agit ainsi en matière de prévention des pollutions maritimes, de préparation des collectivités à la gestion de crise, d'assistance en cas de pollution et de réparation des dommages (article 7, alinéa 1 des statuts).

En 2023, Vigipol rassemblait 142 communes littorales de Bretagne (69 en Finistère, 51 en Côtes d'Armor, 4 en Ile-et-Vilaine et 18 en Morbihan), 5 EPCI, les départements du Finistère, des Côtes d'Armor, d'Ile-et-Vilaine et de la Manche ainsi que la région Bretagne.

Les îles suivantes sont déjà membres : Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, les quatre communes de Belle-Île (et la Communauté de communes). L'île d'Aix a par ailleurs délibéré pour rejoindre Vigipol.

Le vote se fait au scrutin secret à la majorité absolue, sauf accord unanime contraire (article L2121-21 du CGCT).

Considérant l'installation des nouveaux conseillers municipaux lors du Conseil municipal du 29 mars 2026,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (27 POUR) :

- ♦ **DECIDE** à l'unanimité, d'adopter le vote à main levée,
- ♦ **DESIGNE** M. Fabien DULON comme délégué titulaire et Jacqueline TURBE comme déléguée suppléante pour représenter la commune au sein du Comité syndical de Vigipol ;
- ♦ **DESIGNE** M. Fabien DULON référent élu et le Directeur des services techniques référent technique/administratif pour suivre la démarche Infra POLMAR ;

La présente délibération complète la délibération du 16 octobre 2023 et en modifie les représentants (DEL/NN/23/10/145).

Nota Bene - Pour en savoir plus : <https://vigipol.org/>

L'Île d'Yeu, le 21 avril 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le maire,

M. Patrice BERNARD



*la secrétaire de
séance .*